



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 mars 2025	Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq à 18 h 35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 17 mars 2025	<u>Étaient présents</u> : Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGault, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAy, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Philippe MAUGER, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Guy COTTREZ, Hervé LOUR, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	
En exercice..... 27	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Cédric VIGUERARD à Carole HERVAGault, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Nadine DESCHAMPS à Léon TAISNE, François BIQUILLON à Hervé LOUR
Présents 21	<u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM
Pouvoirs 04	<u>Secrétaire de séance</u> : Arnaud DAMIEN
Votants 25	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

25.12 – DECISION BUDGETAIRE – EXERCICE 2025 - SUBVENTIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « REV'ELLE TA FORCE »

Rapporteur : Pascal MARIE

L'association « Rêv'elle ta force » a été créée, par quatre kinésithérapeutes de Pont-de-l'Arche (Eure), à la fin de l'année 2024.

L'association a pour mission de favoriser la pratique du sport adapté pour les femmes et les enfants, en prenant en compte leurs capacités physiques et besoins particuliers. Elle propose des activités physiques accessibles ainsi que des ateliers éducatifs, et s'engage à organiser et à participer à des événements adaptés.

Elles soutiennent, par exemple, les femmes, ayant été touchées par un cancer du sein, dans la pratique du sport.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu la déclaration de création de l'association en date du 17 décembre 2024,

Vu la demande de subvention de l'association en date du 30 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'ATTRIBUER une subvention de cinq cent euros (500 euros) à l'association « Rêv'elle ta force » au titre de l'année 2025
- DE DIRE que cette somme sera imputée au budget 2025 (chapitre 65)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET